



Achat de basket contre-faite

Par **Cécile**, le **13/06/2008** à **19:58**

Bonjour !
Ma fille voulait faire un cadeau à son fiancé. Elle a donc été sur le site E-BAY et a repéré des baskets de marque Nike. Le vendeur lui a proposé de passer sur MSN afin de lui faire voir tout les modèles en vente. Le prix de vente dans le commerce est d'environ 120€ et sur E-BAY il était de 80€ chose normal pour ce genre de site. Comme ma fille a pris 3 paires, le vendeur lui a descendu le tarif à 60€ la paire qu'elle a immédiatement réglé par paypal. Le colis a été envoyé par la poste et nous avons reçu un coup de téléphone des douanes nous disant que le colis avait été saisi et que les chaussures étaient contre-faites et qu'elle aurait une forte amende à régler.
Ni le tarif, ni la présentation, ni la provenance de la marchandise ne nous a laisser supposer qu'il s'agissait de contre-façons.
Nous avons rendez-vous à la douane mardi à 17h30 et la personne au téléphone nous a conseillé de venir avec de quoi régler l'amende et nous a dit que nous pouvions passer par le tribunal mais que ça serait long.
Que me conseillez vous ?
Bien sur, nous irons à la douane avec une copie de la conversation et les photos des chaussures pour essayer de prouver notre bonne foi parce que jamais nous n'aurions acheter si nous avions eu le moindre doute.
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **frog**, le **24/06/2008** à **18:44**

VPC par msn, avec un prix 50% en dessous des prix pratiqués par les commerçants, il faut être un peu naïf pour ne pas voir qu'il y a anguille sous roche. Baleine sous galet même...
Je doute fortement que vous puissiez emporter la conviction d'un juge.

Par **Cécile**, le **24/06/2008** à **19:19**

merci pour votre réponse mais l'affaire est résolue. nous ne sommes pas passés devant un juge mais convoqués à la douane. heureusement pour nous que les douaniers étaient très sympathiques et ont reconnus notre bonne fois. nous n'avons eu que le minimum d'amende, c'est à dire 150€ au lieu de 60 % du prix de vente réel qui était de 480€. ma fille à réussie par miracle à récupérer la totalité de la somme auprès du vendeur (prix des chaussures ET de l'amende) parce que ce jeune homme est encore plus naïf que nous. notre naïveté a été d'acheter en dehors du site E-BAY parce que le prix de 80€ n'a rien d'extraordinaire. ça nous aura servi de leçon. bonne continuation